



Interpellation de M. Cools : Un réaménagement de la rue du Bourdon.

M. Cools signale que le tronçon de la rue du Bourdon situé entre la gare du Moensberg et la limite avec la commune de Linkebeek est en très mauvais état.

M. Cools avait déjà soulevé ce point dans le cadre d'une question écrite posée en mai 2019.

Dans sa réponse, le Collège reconnaissait que cette rue méritait une rénovation et indiquait que « la rue du Bourdon, dans sa partie haute, a déjà fait l'objet d'un mesurage afin de pouvoir lancer l'étude d'un réaménagement complet qui fera l'objet d'une demande de permis d'urbanisme ».

La situation n'a pas évolué depuis 2019. L'aménagement de cheminements piétons convenables et d'un stationnement suffisant, souhaité par les habitants, n'a toujours pas eu lieu.

La rue a été réasphaltée jusqu'au n° 379 mais au-delà, il y a de grands trous.

Des fissures endommagent les maisons, qui vibrent à chaque passage de bus.

Un projet de rénovation est-il programmé et si oui, pour quand ?

Pourquoi la STIB a-t-elle diligencé un géomètre pour procéder à des mesures dans cette portion de rue ?

La fréquence des bus est de moins de 10 minutes dans chaque sens, et ce trafic est d'autant plus infernal que les véhicules ne peuvent se croiser dans un tronçon aussi étroit.

L'irruption depuis 2019 du bus 70, dont la majeure partie du trajet rejoint celui du 43, n'a pas arrangé la situation.

Il eût été préférable que le bus 70 atteigne son terminus au Homborch en tournant à hauteur du pont de chemin de fer après l'arrêt « Griottes », comme M. Cools l'avait suggéré en 2019.

Le Collège est-il prêt à entreprendre une démarche en ce sens ? La circulation des poids lourds ne doit-elle pas être interdite tant que la voirie demeure aussi étroite ?

Depuis près de 4 ans, l'accès au parking de fait établi sur le terrain de la SNCB et la rue du Bourdon à hauteur de la halte du Moensberg a été fermé à l'initiative de Mme l'Echevin de la Propreté en raison de dépôts clandestins.

Cette situation génère de nombreux problèmes dans le quartier, vu que les usagers de la SNCB cherchent un stationnement pour leur véhicule avant de prendre leur train à la halte du Moensberg.

En 2019, on annonçait qu'une convention relative au parking avait été signée avec Infrabel, en vertu de laquelle sa réouverture pourrait être décidée dès qu'une barrière automatique aurait été placée.

Selon la réponse donnée à une question orale de M. De Bock du 25 juin 2020, le Collège n'envisageait plus l'affectation provisoire de cet espace en parking et attendait la mise en œuvre de ce parking de la part d'Infrabel.

L'affiche placardée à cet endroit indique qu'Infrabel a obtenu un permis d'environnement en avril dernier pour exploiter un parking de 103 places. Un permis d'urbanisme a-t-il été délivré ? Où en est la réalisation de ce projet ?

Le dossier relatif à l'égouttage de la partie actuellement privée d'égout de la rue du Bourdon a-t-il évolué ?

M. l'Echevin Wyngaard reconnaît que la rue du Bourdon est en mauvais état. Le tronçon situé à proximité de la frontière communale avec Linkebeek est d'autant plus difficile à traiter qu'il est très étroit.

Toutefois, le revêtement asphaltique va faire l'objet d'une intervention à la fin de 2021 ou au début de 2022. Mais il s'agit d'une intervention légère visant à la suppression des nids-de-poule.

Par ailleurs, l'élaboration d'un plan d'alignement pour le tronçon situé entre la place de Linkebeek et le Moensberg a été initiée. Une version provisoire de ce plan d'alignement devrait être présentée au Conseil communal lors de la séance du mois d'octobre.

Cependant, la configuration de l'espace impose parfois des contraintes : vu que dans le tronçon compris entre les numéros 354 et 383, la largeur exacte est de 7,5 mètres et qu'il faut réserver au minimum 5,5 mètres pour le passage des bus, il ne reste que 90 cm de chaque côté pour les trottoirs. Mais le plan d'alignement devrait permettre malgré tout de sécuriser davantage les cheminements piétons.

Une enquête publique sera lancée au mois de novembre et l'adoption du plan d'alignement définitif devrait normalement avoir lieu en décembre 2021 ou janvier 2022.

Le Collège n'a pas encore pris de décision quant à l'interdiction éventuelle des véhicules de 3,5 tonnes.

Le Collège a renoncé à aménager le parking Infrabel car cela impliquerait un coût de plusieurs dizaines de milliers d'euros. C'est à Infrabel qu'il incombe d'aménager ce site de manière pérenne.

L'aménagement de l'égout de la rue du Bourdon est prévu pour 2022. Les riverains concernés seront avisés via la distribution d'un toutes-boîtes et l'organisation d'une séance d'information.

M. Cools insiste pour que les interventions dans la rue du Bourdon soient intégrées dans le budget 2022, de manière à être concrétisées en 2023.



Interpellation de M. Cools : La prolongation du métro vers Uccle.

M. Cools déplore que dans le cadre d'une interview au journal « Le Soir » du 9 septembre 2021, le Directeur général de la STIB envisageait une éventuelle extension du métro à Uccle seulement dans 30 ou 40 ans.

Cette position va à l'encontre de la motion unanime du Conseil communal, en vertu de laquelle la Région et la STIB sont priées d'étudier une prolongation du métro vers Uccle, incluant une liaison vers le square des Héros.

Une prolongation du métro jusqu'au square des Héros pourrait entraîner une fréquentation de 2.500 voyageurs par heure, soit le double de ce qui est escompté au-delà de l'arrêt Collignon à Schaerbeek, dans le cadre de l'extension vers le nord.

Le Directeur général de la STIB a-t-il été avisé de cette motion ? Celle-ci lui a-t-elle été transmise officiellement ?

Quelles démarches le Collège a-t-il entreprises auprès de la STIB suite au vote de cette motion, plus particulièrement pour ce qui relève du volet consacré au métro ?

Pourquoi le Directeur général de la STIB ne mentionne-t-il pas que Beliris a été chargée de l'étude d'opportunité et de faisabilité de l'extension sud vers Uccle et Forest, de manière à déterminer le meilleur trajet (cf. conférence de presse du 26 mai 2021) ? Le Collège et les services communaux sont-ils associés et consultés par Beliris dans le cadre de cette étude ? La commune a-t-elle développé une argumentation pour justifier l'utilité de cette prolongation ?

L'attitude de l'actuel Directeur général tranche avec l'attitude antérieure de la STIB, qui avait étudié naguère plusieurs scénarios relatifs à une prolongation du métro vers Uccle, comme l'atteste le livre de Pierre Laconte et Christian Van den Hove « Le rail, clé de la mobilité à Bruxelles », publié par la Fondation pour l'environnement urbain aux éditions Alter en 2016.

Si, grâce à une réelle volonté politique, Beliris est sollicitée pour le financement, une première prolongation vers le square des Héros pourrait être réalisée d'ici 10 ou 15 ans.

Une telle prolongation serait conforme au Plan de développement durable de 2018, dont la carte 6 évoque la création éventuelle d'une ligne de transport en commun à haute capacité jusqu'au sud d'Uccle.

M. Cools regrette le caractère lacunaire des réponses données par les membres du Collège sur cette thématique à l'occasion des états généraux.

M. l'Echevin Wyngaard répond que lors des états généraux, le temps de parole de chaque échevin était limité à 2,5 minutes. Cela ne permettait qu'un rapide survol de questions parfois complexes.

La motion a bien été adressée à toutes les parties concernées. Le Ministre et son cabinet ainsi que le Directeur général de la STIB ont donc pu en prendre connaissance, mais aucune réaction officielle n'a été transmise jusqu'à présent à la commune d'Uccle.

La cellule Mobilité de l'administration communale a été invitée à participer à l'élaboration de l'étude de Beliris, mais la dernière réunion à laquelle la cellule a été conviée dans ce but, avec des représentants de la commune de Saint-Gilles, remonte à novembre 2018 et traitait du cahier des charges pour l'extension du réseau de transports en commun de haute performance vers le sud de Bruxelles.

Depuis lors, la cellule Mobilité n'a plus été sollicitée pour quoi que ce soit.

Le Collège enverra dans les prochains jours un courrier de rappel à la STIB et au Ministre de la Mobilité pour leur demander les suites qu'ils comptent réserver à la motion uccloise.

Mais même dans le cas où l'évolution politique de ce dossier serait particulièrement encourageante, M. l'Echevin Wyngaard doute fort que l'extension du métro vers Uccle puisse être effective à l'horizon 2030.

Quoi qu'il en soit, le Collège va continuer à faire pression sur les instances régionales pour obtenir le déblocage de ce dossier ainsi que de ceux relatifs à la chaussée d'Alseberg, la rue du Wagon, le terminus du tram 7 à la station Albert.

M. Cools note avec satisfaction l'envoi de courriers de rappel, tout en estimant que cela ne suffit pas.

Le Collège devrait avoir une attitude plus proactive et mettre davantage la pression sur la STIB, le cabinet du Ministre et Beliris, afin d'avoir des réunions en mode présentiel, notamment afin de rencontrer les personnes chargées de l'étude de faisabilité.

De plus, le bureau d'études chargé du Plan communal de mobilité pourrait être sollicité afin d'élaborer une batterie d'arguments solides pour les discussions en vue de la prolongation du métro à Uccle.

Les propos du Directeur général de la STIB selon lesquels les Ucclois n'ont qu'à se contenter de la rénovation de la chaussée d'Alseberg, prouvent, s'il en était besoin, qu'on ne pourra renverser la vapeur qu'à condition d'être très convaincant.



Interpellation de Mme Van Offelen : Aménagement paysager du rond-point des Statuaires et QR codes.

Mme Van Offelen relaie le souhait exprimé par plusieurs habitants du quartier « Statuaires », selon lequel leur rond-point, orné par la sculpture monumentale « Saint Michel tuant le dragon » de Pierre Rulens devrait bénéficier d'un réaménagement paysager comparable à celui dont a bénéficié le rond-point Floride, agrémenté quant à lui par l'œuvre « L'Anneau » du sculpteur Raymond Glorie.

L'arrangement floral et végétal, effectué avec des plantations mellifères, met particulièrement en valeur la belle sculpture érigée au milieu du rond-point Floride.

Mme Van Offelen réitère aussi sa proposition relative au placement de plaques explicatives dotées de QR codes au bas des sculptures érigées dans l'espace public.

Vu que cette proposition a été accueillie favorablement par le Collège et le Conseil, quand ces plaques seront-elles installées ?

Mme l'Echevine De Brouwer répond que le Collège a établi un avant-projet pour le rond-point « Statuaires », qui sera soumis aux habitants du quartier ainsi qu'au sculpteur avant d'être concrétisé.

L'objectif poursuivi consiste à aménager une palette végétale qui s'intègre harmonieusement avec l'œuvre sculpturale, comme c'est le cas pour le rond-point Floride, qui a exigé beaucoup d'énergie de la part du service de la Voirie, notamment pour le socle de la statue.

L'installation de plaques explicatives avec QR codes est prévue mais a été retardée en raison de la crise sanitaire et de la gestion du déménagement des services communaux.



Interpellation de Mme Fraiteur : Décision de la Cour d'appel concernant le Bois de la Cambre.

Mme Fraiteur a appris avec satisfaction que le 16 septembre dernier, la Cour d'appel a confirmé la condamnation de la ville de Bruxelles dans le dossier de la fermeture de la circulation dans la boucle sud du Bois de la Cambre.

Cette décision confirme le jugement rendu en première instance, qui reconnaissait la légitimité de la position défendue par la commune d'Uccle.

Suite à ce jugement, la ville de Bruxelles a été amenée à ouvrir les avenues de Boitsfort et du Brésil vers l'avenue Franklin Roosevelt et à accepter l'organisation d'un test par un bureau d'experts indépendants à la fin de cette année.

La circulation est chaotique depuis la rentrée, suite à la fermeture partielle du bois.

Quelles seront les conséquences pratiques de cette décision de la Cour d'appel ?

Quelles sont les artères susceptibles d'être à nouveau ouvertes à la circulation ?

Quand et comment le bureau d'experts indépendants effectuera le test ?

Question orale de M. De Bock : La condamnation de la commune d'Uccle à indemniser la Région bruxelloise et la condamnation de la Ville de Bruxelles par la Cour d'appel de Bruxelles dans le recours contre la fermeture du Bois de la Cambre

Mme Maison, relayant la question introduite par **M. De Bock**, rappelle que la Cour d'appel de Bruxelles vient de confirmer la condamnation de la ville de Bruxelles pour son attitude dans le dossier du Bois de la Cambre et lui impose une astreinte de 100.000 €

La Région, qui avait été condamnée en première instance à la solidarité de l'astreinte, n'est plus condamnée cette fois-ci, parce qu'elle n'est pas l'autorité compétente pour prendre les mesures.

La Région a donc eu raison de faire appel, et on comprend mieux pourquoi on peut soutenir à la fois la position de la commune d'Uccle et celle de la Région. Il n'en demeure pas moins que la Ministre de la Mobilité a joué un rôle néfaste dans ce dossier, en se rangeant aux côtés de la ville plutôt que d'essayer d'être au-dessus de la mêlée.

Ceux qui ont d'ailleurs refusé d'aller en appel dans d'autres dossiers devraient peut-être en tirer quelques leçons.

La commune d'Uccle a gagné contre la ville de Bruxelles, et il faut féliciter les membres du Collège qui ont initié ce recours. Et il faut aussi féliciter les membres du Conseil communal qui ont soutenu ce recours, qu'ils soient dans la majorité ou l'opposition. Selon la justice, ils avaient raison.

D'ailleurs, la Cour d'appel cite la motion uccloise du 25 juin 2020, adoptée suite du dépôt d'une motion par les groupes d'opposition Défi et Uccle en avant.

Le jugement fait aussi référence à la situation actuelle, qui semble satisfaire la commune, selon les termes qu'il utilise.

Sur le plan politique, il est arrivé que de précédentes majorités ne tolèrent aucun pas de côté au sein du Collège ou du Conseil, alors que désormais un Collège et une majorité peuvent être divisés sur cette question.

La lecture politique est intéressante, je me souviens de moments où dans de précédentes majorités, on n'acceptait pas le moindre pas de côté au Collège ou au Conseil communal, alors que désormais, on peut vivre un Collège et une majorité communale divisés sur cette question, comme le groupe Défi l'avait annoncé. Or, il est important que les Ucclois demeurent unis dans ce dossier. La STIB et Bruxelles-Mobilité se gaussent de la position du Collège car ils savent que la décision revient à l'échevin de la Mobilité.

Un tel précédent ne s'est jamais produit au cours des 15 dernières années, mais le Collège tente de justifier sa position par son alliance, où, faute d'accord, chacun joue sa propre partition.

Sur le fond, la position défendue par la ville de Bruxelles est fermement condamnée par la Cour d'appel de Bruxelles.

La ville n'aurait jamais dû imposer ces modifications de manière unilatérale, sans prendre en considération leur impact sur les zones limitrophes.

Elle n'aurait pas dû fermer la boucle sud, et ce d'autant plus que le plan Good Move n'avait pas de portée réglementaire, ni se cacher derrière des pseudo-tests biaisés par la pandémie et le confinement.

La ville de Bruxelles et le Gouvernement de la Région, en particulier le Ministre de la Mobilité, ont dédaigné les principes élémentaires de prudence, de diligence.

Quelle est la position du Collège suite à ce jugement ?

Le Collège va-t-il forcer la réouverture de la boucle sud, ne fût-ce que partiellement, selon le scénario qui avait la préférence de Défi et du MR (boucle sud, côté chaussée de Waterloo) ?

M. Cools estime que la décision de la Cour d'appel légitime l'action judiciaire entreprise.

Comment le Collège comprend-il la décision relative à l'ouverture de la boucle sud ? S'agit-il de l'entière de la boucle sud ou de la boucle sud réduite, telle qu'elle est ouverte actuellement à la circulation (de la drève de Lorraine à l'avenue Franklin Roosevelt via l'avenue du Brésil) ?

Il y a quelques mois, M. le Bourgmestre signalait au Conseil communal qu'il y aurait une concertation avec la ville de Bruxelles à propos de l'agenda des fermetures décidées dans le cadre de certains événements, qu'il s'agisse de la boucle complète ou de la boucle réduite.

Cette concertation a-t-elle bien lieu ? Le Collège parvient-il à éviter la fermeture dans certains cas ?

Les automobilistes doivent être informés en amont des mesures prises, notamment par le biais des panneaux lumineux.

M. le Bourgmestre sait gré à la Cour d'appel de confirmer qu'Uccle était parfaitement dans son droit.

Selon les termes de la sentence, la ville de Bruxelles, représentée par son Collège des Bourgmestre et Echevins, « est condamnée à prendre toutes les mesures qu'elle estimera appropriées pour mettre un terme à la situation d'illégalité apparente, relative à la circulation de la boucle dite « sud » du Bois de la Cambre, le passage du bus 41 de la STIB, des véhicules prioritaires, des transports organisés étant toutefois autorisé ».

La juridiction n'était évidemment pas habilitée à prendre une décision à caractère politique, puisque ce n'est pas de son ressort, mais désavoue explicitement la ville de Bruxelles.

Le Collège a eu le sentiment que, face à l'intransigeance de la ville de Bruxelles, la commune d'Uccle n'était pas suffisamment prise au sérieux.

Cette situation a abouti au dépôt d'une motion et à cette action en justice.

La ville de Bruxelles a acquiescé aux conclusions de cet arrêt de la Cour d'appel et n'introduira pas un pourvoi en cassation.

Vu qu'un verrou a été fixé, la situation ne pourra pas être pire qu'elle ne l'a été jusqu'à présent.

Mais comme la situation est encore loin d'être satisfaisante, le Collège entend poursuivre le dialogue avec la ville de Bruxelles, malgré les difficultés.

M. le Bourgmestre estime que le maintien d'une fermeture drastique, qui congestionne 70 % du trafic, n'est pas réaliste et serait pour sa part partisan d'une ouverture de la boucle dite « ouest », selon l'axe Diane-Paronama-Groenendael jusqu'à la drève de Lorraine et la chaussée de La Hulpe, qui permettrait d'améliorer la qualité de vie des riverains de la chaussée de Waterloo.

Dans le sillage de ce jugement de la Cour d'appel, la ville de Bruxelles a désigné un bureau d'études, qui ne s'est pas avéré satisfaisant. Le dossier est repassé au Conseil communal de la ville de Bruxelles afin de désigner un nouveau bureau d'études qui puisse procéder à des comptages.

Vu que les relations avec le bourgmestre Close et la ville de Bruxelles sont à présent plus propices à la concertation, le Collège ne désespère pas de convaincre la ville de Bruxelles d'effectuer les comptages en décembre, dans une période qui ne serait pas biaisée par le contexte de la crise sanitaire.

Mme Fraiteur demande quand les Uclois verront concrètement une amélioration de la situation.

M. le Bourgmestre répond que le Collège fait tout son possible pour accélérer le déblocage de ce dossier mais n'est pas en mesure de fixer des délais.

Une réunion sur cette thématique, associant les autres Régions, est prévue le 24 novembre prochain.

Mme Maison prend acte des engagements pris par la majorité, tout en rappelant que, dans ce dossier, le Collège n'a pas été solidaire dans son expression publique.